

REFERENCE AXEPT-22-VL-MQ-20H-V3

 EFFECTIF MAX
14

 MODALITE ET DUREE DE FORMATION
4h de FAD Amont
2 jours (16h) en présentiel ou virtuel

 STAGE A VISEE CERTIFIANTE
NON

Maintien de qualification VL 2022

- Maintenir son numéro d'agrément en 2022 et mettre en œuvre la réglementation.

Public : Contrôleur Technique en activité

Pré-requis : Réaliser impérativement la FAD avant le présentiel ou la classe virtuelle


OBJECTIFS

Action de formation de maintien de qualification des contrôleurs techniques automobile conformément aux prescriptions du paragraphe B de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

- Identifier les évolutions de l'IT F0
- Définir les spécificités des véhicules de carrosserie « Handicap »
- Différencier les cas de fuite/suintement des amortisseurs
- Citer les différentes sources d'information à considérer pour les pneumatiques
- Différencier les points 6.1.1 et 6.2.1
- Informer sur le traitement des compteurs kilométriques
- Traiter les compteurs d'exceptions
- Citer les différents journaux du logiciel de contrôle
- Examiner les procès-verbaux de contrôle technique
- Détailler les différentes méthodologies de contrôle F1 / F4 / F5 / F6
- Définir l'évaluation du risque pour le contrôle technique
- Contrôler un véhicule VE/VH

PUBLIC CONCERNE

Contrôleurs techniques de véhicules légers ayant respecté les conditions relatives au maintien de qualification à N-1 (point B.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).



PLANNING DE LA FORMATION

La formation à distance d'un volume horaire de 4 heures doit être réalisée dans son intégralité avant la formation en présentiel. La formation en présentiel ou classe virtuelle d'un volume horaire de 16 heures se déroule sur deux jours consécutifs.

Les horaires de formation sont de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (la précision de l'horaire de début de formation sera faite sur la convocation).

Les horaires pourront être ajustés par le formateur durant la formation, sans que la durée initiale totale du stage ne soit modifiée.

PROGRAMME DE LA FORMATION

N°	Séance	OBJECTIFS Intermédiaires	Durée
0	FAD	Méthodologies de contrôle F2; F3; F7 Véhicules électriques et hybrides Modalités des contre-visites Les systèmes de suspension et les pneumatiques	4 heures
1	F0 : Évolutions de l'instruction technique concernant les modifications notables (présenter des cas concrets), ce qui ne doit pas être remis en cause (mini, VW VP break) et ce qui n'est pas une modification notable mais une erreur manifeste. Traiter également des véhicules étrangers présentés avec un W garage, du rétrofit	Rappel de la réglementation ; IT F0 Cas concrets de modifications notables ou pas Traitement des véhicules étrangers, W garage, rétrofit Quiz sur les modifications, erreurs manifestes CI, W garage	1 heure 30 Jour 1
2	F0 : Spécificités des véhicules de carrosserie « Handicap » et présenter des cas concrets	Présentation des aménagements ; cas concrets Homologation des véhicules « Handicap » Application IT F0 Quiz sur les spécificités des véhicules de carrosserie « Handicap » ;	1 heure Jour 1
3	F5 : Différencier les cas de fuites et les cas de suintements d'amortisseurs (exemple : groupe VW)	Les différents types d'amortisseur Exemples fuite/suintement Quiz sur les amortisseurs ; IT F5	30 min Jour 1
4	F5 : Marquage des pneumatiques (sources d'information à considérer)	Les différents marquages sur le pneumatique Les différentes sources d'information ; IT F5 Quiz sur les pneumatiques ; IT F5	30 min Jour 1
5	F6 : Différencier les points « 6.1.1 État du châssis » et « 6.2.1 Etat de la cabine et de la carrosserie » TD comportant des exemples	Technologie carrosserie ; rappels réglementaires Etude 6.1.1 État du châssis ; 6.2.1 Etat de la cabine et de la carrosserie TD 6.1.1 État du châssis ; 6.2.1 Etat de la cabine et de la carrosserie	1 heure 30 Jour 1
6	Présenter les évolutions dans le traitement du kilométrage des véhicules et l'incidence d'une erreur de saisie (kilométrage et plaque d'immatriculation)	Historique ; les compteurs kilométriques Erreur de saisie ; conséquences et traitement Quiz sur les compteurs kilométriques ; IT F7	1 heure Jour 1
7	Traitement de certains compteurs (0175, 0701, 0702, 0703, 0810, 0814, 0853, 3006, 3032, 3035)	Principe des compteurs d'exception et exemple de compteur Traitement des compteurs d'exceptions Etude de cas	1 heure 30 Jour 1
8	Journaux (dont journaux des transferts et date/heure matériel), TD intégrant la détection des anomalies et la correction des problèmes	Les différents journaux Le traitement des anomalies TD détection des anomalies et correction des problèmes	1 heure Jour 1 et 2

9	Relecture des procès-verbaux afin de détecter des anomalies (absence de mesure, incohérence d'énergie, saisie de défaillance inadaptée, ...) – TD	Rappels réglementaires ; norme ISO 17020 Méthodologie de relecture TD relecture procès-verbaux, traitement des anomalies	2 heures Jour 2
10	Méthodologies de contrôle : assistance de freinage, tambour/disques, pneumatiques, éclairage : cumul des fonctions, fonction 6 – TD	Méthodologie de contrôle F1 Méthodologie de contrôle F4 Méthodologie de contrôle F5 Méthodologie de contrôle F6 TD méthodologies de contrôle F1; F4; F5; F6	1 heure 30 Jour 2
11	Évaluation du risque (conformément à l'esprit de la directive) : TD sur des cas concrets	Rappels réglementaires, directive, arrêté Notions d'évaluation du risque TD évaluation du risque	1 heure Jour 2
12	Contrôle d'un véhicule VE/VH	TD sur le contrôle des véhicules VE/VH (dont TP pratique en atelier en présentiel)	2 heures Jour 2
13	Module Evaluation	20 questions QCM Corrections	1 heure Jour 2

Référence du stage : AXEPT-22-VL-MQ-20H-V2

**Méthodes et moyens pédagogiques**

Méthode transmissive, apports théoriques illustrés par des exemples concrets, travaux dirigés et travaux pratiques lors des sessions présentiels.

**Compétences du formateur**

Les formations sont effectuées par un formateur habilité par l'organisme axept ou par notre prestataire le GNFA et disposant des références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation.

**Modalités d'évaluation de(s) unité(s) de compétence**

Évaluation théorique composée de 20 questions d'une durée d'une heure (incluant la correction).

Une attestation de stage conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment : l'identité du stagiaire ; les références du programme et son indice ; le libellé du programme ; la durée ; les dates de stage ; le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissances, est remise à la fin du stage.

**Modalités d'évaluation de votre satisfaction**

A la fin de votre formation, votre formateur vous distribuera un questionnaire de satisfaction (Commercialisation, Logistique, Pédagogie...)

**Modalités d'évaluation de vos compétences**

La formation sera validée aux conditions suivantes :
- Avoir réalisé les 4h de FAD en amont de la session
- Avoir obtenu une note > ou = à 12/20 à l'évaluation de fin de stage

**Sanctions visées**

En cas d'échec, la formation devra être repassée dans l'année civile. Si ce n'est pas le cas, l'agrément ne sera pas maintenu.

Le centre devra reprendre contact avec le service Formation pour effectuer une nouvelle inscription.

**Accessibilité**

Les stagiaires en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques sont invités à nous contacter avant leur inscription afin d'étudier en amont les aménagements adéquats.

**Tarif appliqué**

Tarif du stage : 510€ht / 612€ttc